

Révision au guide portant sur les immobilisations corporelles

Des conseils et des administrations scolaires

Lettre de mise à jour no 2

mai 2008

Cette lettre de mise à jour devrait être sauvegardée et classée.

L'objectif de cette mise à jour comprend cinq éléments :

- 1) Clarifiez le sens du paragraphe .34 qui dit 'Les immobilisations corporelles doivent être comptabilisées au prix coûtant' – les conseils ne doivent pas réduire le coût de l'immobilisation lorsqu'ils reçoivent des sources de financement de l'extérieur
- 2) Apporter une modification à la classe fourniture initiale pour inclure plus que les éléments de mobilier et d'équipement
- 3) Faire l'ajout des calculs qui supportent la dépense d'amortissement utilisée par le Ministère dans les comptes publics 2006 et 2007
- 4) Apporter des corrections au guide dans de diverses sections qui avaient des erreurs
- 5) Faire l'ajout d'un troisième facteur aidant les conseils à déterminer s'ils devraient réévaluer la durée de vie utile restante de façon négative :
 - lorsqu'un conseil reçoit une approbation sous la subvention 'Prohibitif à la réparation'

Donc, des changements ont été apportés aux sections suivantes:

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ACQUISES - MESURE

Ajouté deux paragraphes pour élaborer ce que "coût" veut dire (paragraphes 34a and 34b)

IMMOBILISATIONS CORPORELLES – CLASSES D'IMMOBILISATIONS

Ajouté la nouvelle catégorie (paragraphes 44a – 44d) de fourniture initiale et l'avons enlevé sous la rubrique de mobilier et équipement

Révisions au guide portant sur les immobilisations corporelles des conseils et des administrations scolaires – mai 2008

DURÉE DE VIE UTILE DES IMMOBILISATIONS ET CHANGEMENTS

Ajouté un troisième facteur pour évaluer les changements négatifs à la durée de vie utile restante des bâtiments pour les conseils qui reçoivent la subvention 'Prohibitif à la réparation'

ANNEXE B – DURÉE DE VIE UTILE ESTIMATIVES ET SEUILS DE CAPITALISATION

Ajouté la nouvelle catégorie d'immobilisation à la table des durées de vie utile estimative et seuils et l'avons enlevé sous la rubrique de mobilier et équipement

ANNEXE C – LISTE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Enlevé la restriction que la classe de fourniture initiale était seulement limitée aux éléments de mobilier et d'équipement

ANNEXE G – RÉVISION DE LA VIE DURÉE UTILE RESTANTE ET DE L'AMORTISSEMENT

Dans l'exemple no 1 à titre illustratif, nous avons incorporé une écriture de journal pour l'année 2009/10 et avons corrigée celle de 2010/11

ANNEXE I – PRÉSENTATION D'INFORMATION PAR VOIE DE NOTES DANS LES ÉTATS FINANCIERS APRÈS LA MISE EN ŒUVRE DE SP3150

Ajouté la nouvelle classe d'immobilisation pour présentation d'informations supplémentaires

ANNEXE J – ÉTABLISSEMENT DES SOLDES D'OUVERTURES: OU COMMENCER ?

Ajouté la nouvelle classe d'immobilisation

Enlevé la classe fourniture initiale de l'exemple détaillé

Offert une méthode de déterminer la balance d'ouverture pour la classe fourniture initiale

ANNEXE L – CALCUL DE LA DÉPENSE D'AMORTISSEMENT

Créé un nouvel annexe pour donner les détails supportant le calcul de la dépense d'amortissement utilisé par le Ministère ainsi que quelques exemples en utilisant les formules